

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022**

**Présents** : tous les membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Dany BONNAIRE

### **ESPACE CULTUREL SAINT GERMAIN**

L'équipement scénique du lieu est terminé, reste le raccourcissement des rideaux qui sera réalisé au mois d'Août, quand la salle sera libre.

Reste également l'horloge à remettre en place et les meubles de la loge à poser.

En ce qui concerne la signalétique de l'édifice et le panneau d'affichage, l'idée d'installer un panneau d'affichage entre les deux bornes situées au bord de la rue, lequel panneau serait surmonté du nom du bâtiment en ferronnerie a été proposé. Le choix reste à définir.

Par ailleurs le lieu sera également indiqué par des flèches directionnelles en plusieurs points à l'intérieur du village. Coût de l'opération : 670 € pour l'imprimerie et 1518 € pour les panneaux (fabrication et pose).

Le choix de la charte graphique pour la plaque à apposer n'est pas abouti pour l'instant.

La formation des utilisateurs a eu lieu le 25 mai 2022.

### **LA REMISE**

Concernant l'électricité, une partie est posée mais les travaux d'électricité ne sont pas terminés, des spots doivent être posés.

L'escalier de la mezzanine est installé mais les meubles ne sont toujours pas en place.

Alphonse Bréa, 1<sup>ER</sup> Adjoint, présente un projet d'aménagement du local inférieur en buvette, ébauché en partenariat avec l'Association Culture et Festivités à Roussas :

- Réfection de la voûte en pierre au préalable (coût estimé 8000 €)
- Installation d'une ventilation mécanique
- Doublage du mur pour masquer le chauffe eau et les arrivées d'eau et d'électricité
- Pose d'un bar avec réfrigérateur.

### **VOIRIE**

- La mise à jour de la voirie communale se poursuit : différents rendez-vous ont été calés sur place, dont le dernier ce matin en présence des représentants de RES (société gérant les éoliennes) et de Mr Esteller représentant l'ONF.  
Lors de la réunion avec les conseillers départementaux il avait été précisé qu'une subvention pourrait être accordée. Une demande sera faite sitôt le coût global de l'étude estimé.
- Etroitesse du pont chemin des chênes direction La Veyrasse : La rambarde doit être posée avant établissement d'un devis pour le démontage des pierres.

- Dépôts sauvages dans les chemins vers la carrière : la date d'absorption du chemin dans l'emprise de la carrière n'étant pas connue à ce jour, il convient de se rapprocher du responsable de la carrière pour plus de précisions.
- Commission voirie : L'estimation des travaux à effectuer en 2022 faite par la Société Braja est acceptée à hauteur de 122 176 € HT (réalisation prévue en juillet).  
Un nouveau marché de travaux passé par la communauté de communes sera établi à compter du 01/01/2023 pour une durée de trois ans. Les communes adhérentes à ce nouveau groupement de commandes étant invitées à fournir leurs estimations pour les 3 années à venir, il est convenu d'un montant compris entre 100 000 € (minimum) et 200 000 € (maximum).
- Mauvais état de la route départementale 203 dans la traversée du village : suite à une plainte d'un habitant du village situé sur ce tronçon, une réunion a eu lieu avec la Direction des Routes. Celle-ci suggère de reculer le panneau d'agglomération à l'entrée Sud du village car entre les 2 panneaux d'agglomération le goudron est de meilleure qualité.  
La commission voirie est chargée d'étudier cette question.
- Régularisation du Chemin du Moulon : afin de valider cette régularisation sur le plan juridique et au niveau du cadastre, la nouvelle implantation de ce chemin est confirmée.
- Mise en place de radars pédagogiques : dans le but de faire ralentir les automobilistes traversant le village, un radar pédagogique sera mis en place à l'entrée Nord du village.

## **DIVERS**

- Stade :  
Le stade a obtenu la confirmation de classement au niveau T5 toutefois la demande des travaux pour l'accessibilité reste à faire et la prorogation obtenue se termine en 2022.  
Clément Jolival, élu se charge d'établir les plans nécessaires.  
Les travaux de protection du local électrique et de réaménagement des locaux rangement sont cours.
- Eclairage public :  
Concernant la décision prise lors du dernier conseil en vue d'une économie d'électricité au niveau de l'éclairage public, l'étude lancée auprès du SDED est en cours..
- Fuite d'eau à la salle des fêtes :  
Alphonse Bréa explique qu'en raison de tuiles cassées l'eau s'est infiltrée. La réparation est faite.

## **SITUATION DU SAE**

Une réunion s'est tenue lundi 30 mai au cours de laquelle des précisions ont été apportées, notamment sur le diamètre et les matériels à retenir des conduites, ce dans le cadre de prochains travaux à intervenir sur la commune.

## **SITUATION DE VALROUSSE**

Suite au projet d'agrandissement et de rénovation de l'école, une demande de subvention auprès de l'état a été faite le 24 février 2022.

Suite à l'appel d'offres lancé pour la maîtrise d'œuvre, 3 candidats ont été retenus. L'oral des 3 candidats aura lieu le ~~20~~ 20 juin, après visite des lieux.

En ce qui concerne l'entretien des locaux, Alphonse Bréa expose que certains travaux ne seront pas effectués cette année dans l'attente de la réalisation du projet de rénovation.

Quant à la situation sanitaire, Ligéa Jasieniecka précise qu'il n'y a plus de problème.

Elle ajoute qu'à ce jour 126 enfants sont inscrits à Valrousse pour la prochaine rentrée scolaire.

### **MICRO CRECHE**

L'acte de cession du terrain sera prochainement signé.

Le chantier avance normalement et la construction du mur périphérique permet déjà d'avoir une idée précise du bâtiment. Comme dans tout chantier quelques problèmes apparaissent (couleurs de béton différentes) qui doivent être réglés par la communauté de communes.

### **MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COLLECTIVITES LOCALES**

Madame le Maire rappelle que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires ou notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels.

Elle expose qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, une réforme des règles de publicité de ces actes impose aux communes d'utiliser la forme électronique.

Toutefois, les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d'une dérogation : elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Le conseil municipal,

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, décide :

- de mettre en place la publicité sous forme électronique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022
- de maintenir la publicité par papier et affichage.

### **EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT**

Le lancement d'appel d'offres pour l'extension du réseau d'assainissement sera mis sur la plateforme Dauphiné Libéré le 1<sup>er</sup> juin 2022 pour une réponse des entreprises le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 12 heures.

Il est précisé que les travaux prévus au titre de la DECI sont en option car pour l'instant la mission DECI ne peut pas être lancée tant que la décision de complétude du dossier n'est pas acquise.

En ce qui concerne le choix pour la mission du CSPS, la proposition du cabinet ACSEE est retenue dont le montant s'élève à 6917,75 € HT.

### **FINANCES**

- Nouveau plan comptable M57  
Compte tenu des nouvelles dispositions du plan comptable M57 obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est décidé de procéder au transfert de la nouvelle nomenclature M57 dès à présent.

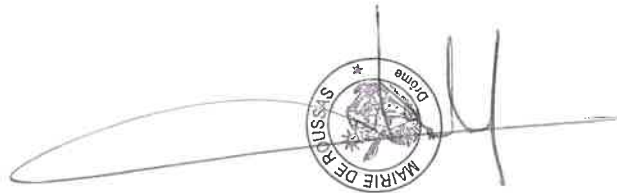
- Don à l'association de solidarité Ukrainienne Soulida Grignan  
Un don de 300 € est alloué à l'association Soulida pour le paiement de la carte grise de la résidente ukrainienne logée dans un gîte communal de Roussas.
  
- Tarifs de location des salles.  
Il est décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 la salle des fêtes sera louée une fois par an au tarif de 50 € pour les agents et les élus de la Commune.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, la salle polyvalente sera louée une fois par an gracieusement aux agents et aux élus de la Commune.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire,

Christiane ROBERT

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'CR', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE ROUSSAS' and 'Commune' around the perimeter, with a central emblem featuring a tree and a sun. A long, horizontal, light-colored scribble is present behind the seal and signature.